

Éolien flottant : la localisation des deux futurs parcs est précisée



© adobedesigner

Le Gouvernement a précisé, par communiqué, jeudi 23 novembre, la localisation des deux futurs parcs éoliens en mer flottants de 750 mégawatts chacun (250 MW dans un premier temps, puis extensions de 500 MW), soit une cinquantaine d'éoliennes au maximum par parc. Les deux zones, au large de la côte narbonnaise (Aude) et du golfe de Fos (Bouches-du-Rhône), avaient été identifiées lors du débat public mené en 2021 et arrêtées en juin dernier par le Gouvernement. Il s'agissait de préciser leur taille et leur localisation. C'est chose faite.

La première zone est située à 25 kilomètres des côtes audoises, sur une superficie de 48 km², pour le projet de 250 MW, et à 30 kilomètres des côtes sur 96 km² pour son extension. La deuxième zone se trouvera à 25 kilomètres des côtes sur 52 km². L'extension sera installée « *derrière le premier parc* », sur une superficie de 103 km².

« *Ces choix ont été effectués en recherchant des espaces permettant de maximiser la production énergétique des parcs éoliens en mer tout en minimisant leurs impacts potentiels, en particulier sur la pêche, l'environnement ou encore le paysage* », indique le communiqué.

Ces zones vont désormais être intégrées aux cahiers des charges des procédures de mise en concurrence, qui doivent être soumis à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans les prochaines semaines, avant d'être notifiés aux candidats. L'objectif est d'attribuer les deux premiers parcs de 250 MW d'ici à l'été 2024, pour une mise en service envisagée à l'horizon 2031.



Sophie Fabrégat, journaliste
Cheffe de rubrique énergie / agroécologie